

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE

---

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

---

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération BAR LE DUC SUD MEUSE s'est réuni en séance plénière le jeudi 14 novembre 2019 à 18h15, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire de Bar-le-Duc, suite à convocation du 28 octobre 2019.

#### **Sont présents :**

Mme Martine JOLY, Présidente ; M. Alain HAUET, Vice-Président ; M. Jean-Paul LEMOINE, Conseiller Communautaire ; Mme Fatima EL HAOUTI, Conseillère Communautaire ; M. Olivier GONZATO, Conseiller Communautaire ; Mme Colette BOIDIN, Conseillère Communautaire ; Mme Chantal DILLMANN, Conseillère Déléguée ; Mme Atissar HIBOUR, Vice-Présidente ; M. Bernard DELVERT, Vice-Président ; M. Fabrice COLLIGNON, Conseiller Communautaire ; Mme Madeleine GERARDIN, Conseillère Communautaire ; Mme Diana ANDRE, Conseillère Communautaire ; M. Jean-Antoine LEAL, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. Jean-Marie BOUCHON, Conseiller Communautaire ; M. Benoît HACQUIN, Vice-Président ; M. Francis JOURON, Conseiller Communautaire ; M. Lydéric ENCHERY, Conseiller Communautaire ; M. Gérard ABBAS, Vice-Président ; M. Michel VIARD, Conseiller Délégué ; M. Patrick BERNARD, Conseiller Communautaire ; M. Jean- Claude RYLKO, Vice-Président ; Mme Bénédicte VIARD, Conseillère Déléguée ; M. Jean-Michel GUYOT, Conseiller Communautaire ; Mme Emmanuelle SIMON, Conseillère Communautaire ; M. David ENCHERIN, Conseiller Communautaire ; M. Loup KNAVIE, Conseiller Délégué ; Mme Danielle BOUVIER, Vice-Présidente ; M. Anthony YUNG, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. Sylvain GILLET, Conseiller Communautaire ; M. Marc DEPREZ, Vice-Président ; M. Luc FLEURANT, Conseiller Communautaire ; M. Alexandre AUBRY, Conseiller Communautaire ; M. Jean-Marie ROTH, Conseiller Délégué ; M. Gérard MICHEL, Conseiller Communautaire ; M. Michel RIEBEL, Vice-Président ; Mme Marie-France BERTRAND, Conseillère Communautaire ; M. Michel GOBERT, Conseiller Communautaire ; M. Jean-Luc OBARA, Conseiller Communautaire ; M. Jean-Claude MIDON, Conseiller Communautaire

#### **Sont excusés avec pouvoir de vote :**

Mme Patricia CHAMPION par pouvoir à Mme Martine JOLY, Mme Juliette BOUCHOT par pouvoir à Mme Colette BOIDIN, M. Jean-Jacques DUFFOURC par pouvoir à M. Alain HAUET, M. Jean-Noël COLLIN par pouvoir à M. Olivier GONZATO, M. Bertrand PANCHER par pouvoir à Mme Atissar HIBOUR, M. Sébastien FRANZ par pouvoir à Mme Chantal DILLMANN, M. Didier AYNES par pouvoir à M. Luc FLEURANT, M. Philippe SERRIER par pouvoir à M. Michel GOBERT, M. Jacky PAUL par pouvoir à M. Michel VIARD

#### **Sont absents :**

Mme Mélanie TSAGOURIS, M. Gilles LATOUR, M. Jacques SINGLER, Mme Elise GEURING, Mme Nadine GOSSET-PFISTER, Mme Elisabeth GUERQUIN, Mme Marie-Hélène SIMON, M. Patrick SCHORDING, M. Philippe GERARD, Mme Marie-Françoise NAVELOT-GAUDNIK, M. Hervé VUILLAUME, M. Pierre LEGEAY, Mme Mauricette VELAZQUEZ-MENDEZ, M. Jean-Paul REGNIER

**Secrétaire de Séance :** Olivier GONZATO

Nombre de Conseillers en exercice : 62 - le quorum est donc atteint.

---

.../...

---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Olivier GONZATO comme secrétaire de séance.

---

## APPROBATION DE PROCES-VERBAL

---

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **Madame la Présidente**

Mes chers collègues, avant d'aborder les trois rapports de notre séance publique de ce soir qui précédera la Conférence des Maires qui va suivre juste après, je tiens à revenir sur l'actualité de notre Agglomération.

Comme vous le savez, notre territoire a été retenu dans un dispositif national appelé « Territoires d'Industrie » lancé par le Premier Ministre en 2018 ; 144 territoires en France ont été retenus. Ce sont près de 1,36 milliards d'€ qui ont été ciblés sur ce dispositif. Ce sont quatre enjeux majeurs qui ont été déterminés : recruter, innover, attirer des projets et simplifier. Parallèlement à ces fonds, des moyens humains et techniques sont déployés pour compléter le dispositif.

Je tiens à vous signaler que l'Agglomération a déposé un projet de requalification de la friche SODETAL dans le cadre d'une extension de la zone d'activité Velaines-Tronville en y intégrant une pépinière industrielle. Autour de ce projet, ce sont des partenariats forts qui sont engagés avec E.P.F.L., la Banque des Territoires, la C.C.I., l'Etat, la Région, Meuse Attractivité, les chambres consulaires, le G.I.P. Objectif Meuse et les entreprises présentes sur la zone. Cette action traduit la volonté de notre territoire de renforcer notre capacité d'accueil d'activités industrielles sur l'axe structurant de la R.N. 135. La proximité du parc d'activité de Velaines qui accueille déjà E.D.F. et Saraya facilitera le développement d'un écosystème innovant orienté vers un développement de l'activité de sous-traitance lié à CIGEO.

Par ailleurs, je vous informe avoir participé au Grenelle contre les violences conjugales en Préfecture de la Meuse. Un travail a été mené entre l'Etat, les collectivités, la justice et les associations. Ainsi, j'ai signé hier un projet de contrat local.

Ce soir, nous abordons plusieurs sujets. D'abord, notre assemblée va devoir donner un avis sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage qui couvre la période 2019-2025. Certaines caractéristiques ont été changées par les services de l'Etat, il est proposé ce soir d'émettre un avis défavorable. Toutefois, nous avons souhaité présenter plusieurs remarques détaillées dans le rapport.

Ensuite, dans le cadre du soutien de l'Agglomération au développement des communes, il est proposé ce soir de soutenir la commune de Robert-Espagne dans le cadre d'un déploiement de vidéoprotection et la commune de Silmont pour la mise en accessibilité de la mairie.

Le troisième rapport vise à engager l'Agglomération dans un protocole d'engagement pour la mise en œuvre du dispositif « Territoires d'Industrie », ce que je vous ai détaillé il y a quelques minutes. Avec ce nouveau dispositif, notre Agglomération se dote d'un nouvel outil pour le développement économique du secteur.

Je rappelle que des aides directes aux artisans, TPE-PME, ont été mises en place ; des partenariats avec les chambres consulaires, Alexis-Lorraine, la plateforme Initiative Meuse et la Région Grand Est ont également été développés, afin de permettre à nos porteurs de projets de développer leurs idées ou leurs entreprises. De plus, le G.I.P. Objectif Meuse est un acteur essentiel d'aide à nos entreprises. Enfin, Meuse Attractivité est lancée depuis hier officiellement, l'Assemblée Générale constitutive s'est tenue. L'Agglomération y occupera une place importante. C'est un outil qui nous sera très utile et que nous attendions déjà depuis un certain temps.

.../...

Pour conclure, je vous rappelle que le 22 novembre, nous organiserons l'Assemblée Générale des conseillers municipaux de l'Agglomération à 18h30 à l'EPL Agro. Ce sont des moments importants bien sûr pour la vie de notre structure et notamment pour répondre aux questions des élus du territoire. Tout le Bureau de l'Agglomération compte sur vous pour que nous ayons une forte mobilisation. Merci de votre attention.

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Avis de la Communauté d'Agglomération sur la proposition de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de la Meuse 2019-2025
  2. Attribution d'un fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération - Programme 2019 - Modification d'attribution
  3. Signature d'un contrat Territoires d'industrie
- Affaires diverses.

---

### AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV) DE LA MEUSE 2019-2025

---

2019-11-14-01

Par courrier du 27 septembre 2019, arrivé le 1<sup>er</sup> octobre 2019, Monsieur le Préfet de la Meuse nous a transmis la proposition de rédaction du schéma départemental des gens du voyage de la Meuse, dont la révision est engagée depuis plusieurs mois. Ce courrier précise que, selon la procédure mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, le schéma départemental est approuvé « après avis de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale concernés. »

La date limite pour se prononcer est le 30 novembre 2019. A défaut de délibération avant la date limite, l'avis de la communauté d'agglomération serait, dans ce cas, considéré comme favorable.

- **Situation actuelle**

Dans la configuration actuelle, la Communauté d'Agglomération respectait le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en vigueur.

Le territoire communautaire dispose des équipements suivants :

- Une aire d'accueil située à Givrauval, d'une capacité de 10 places
- Une aire d'accueil située à Bar-le-Duc, d'une capacité de 12 places
- Une aire de grands passages, située à Fains-Véel, d'une capacité de 60 places

Il est signalé que l'aire de Bar-le-Duc est fermée depuis août 2018, pour des raisons d'insalubrité. Des travaux de mise aux normes et d'individualisation des équipements sont prévus dans les prochains mois.

.../...

- **Evolution des obligations**

Par décret n° 2019-171 du 5 mars 2019, relatif aux aires de grands passages, l'Etat a modifié les caractéristiques exigées pour ce type d'équipement, rendant nécessaire :

- Un accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une desserte interne ;
- A l'entrée de l'aire, une installation accessible d'alimentation en eau potable satisfaisant aux normes techniques relatives aux bouches à incendie fixées par le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
- A l'entrée de l'aire, une installation d'alimentation électrique sécurisée comportant un tableau de 250 KVA triphasé ;
- L'installation de bennes pour les ordures ménagères ;
- Un accès au service des encombrants de la déchetterie.

L'ensemble de ces équipements et services est déjà présent sur l'aire de la Communauté d'Agglomération.

Le décret prévoit également :

- A l'entrée de l'aire, un éclairage public ;
- Un dispositif de recueil des eaux usées.

**Ces deux dispositifs sont à implanter. Des études sont en cours.**

Concernant la capacité des aires de grands passages, le décret prévoit une surface d'au moins 4 hectares, précisant que « *le Préfet, après avis du Président du Conseil Départemental peut y déroger pour tenir compte des disponibilités financières, des spécificités topographiques ou des besoins particuliers définis par le schéma départemental.* »

La collectivité souhaite préciser que le décret n'évoque qu'une contenance de 4 hectares et pas la capacité d'accueillir 200 caravanes, intégrée dans le schéma.

Par courrier du 24 juin 2019, Mme la Présidente a donné son accord sur le principe de porter la capacité de l'aire de 60 à 100 places, en conservant le même périmètre, sollicitant une dérogation pour ne pas proposer l'extension à 4 hectares en raison de :

- la localisation dans une zone concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels
- la démarche de labellisation en cours d'Espace Naturel Sensible,
- la proximité immédiate de l'usine de traitement des eaux de la Héronnière qui constitue un équipement sensible.
- l'absence de foncier disponible à proximité : un terrain voisin, propriété de la commune, héberge un bois dense et une mare, refuges d'une faune et d'une flore diversifiées.

Par courrier du 26 juillet 2019, M. le Préfet a accordé, à titre provisoire, l'autorisation d'exploiter l'aire de grands passages de la Héronnière, en portant sa capacité à 100 places ; tout en imposant la création d'une aire d'une contenance de 4 hectares, permettant d'accueillir un groupe de 200 caravanes, dans le calendrier du schéma révisé, soit 2019-2025.

**Annexée à ce courrier, une note précise qu'en 2015, 2016 et 2017, seul 1 groupe de plus de 100 caravanes a été recensé en Meuse.**

La collectivité a également subi un stationnement illicite d'un groupe de plus de 100 caravanes, à Tronville-en-Barrois, en juillet 2018.

.../...

Il convient également de constater qu'en 2016, 2017 et 2018, l'aire de grands passages n'a pu remplir sa vocation puisque le terrain a été occupé par plusieurs groupes qui ne correspondaient pas à la configuration « grands passages ». Malgré les constats d'huissier et les plaintes déposées, les groupes n'ont pas été expulsés.

En 2019, les services de l'Etat sont intervenus à la première sollicitation de la Communauté d'Agglomération, ce qui a permis d'accueillir 5 groupes de 20 à 50 caravanes, au cours de la période d'ouverture de l'aire, de lui rendre sa vocation et de percevoir les droits de stationnement prévus.

- **Budget relatif aux aires d'accueil des gens du voyage**

La Communauté d'agglomération a recruté, depuis 2011, un gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage pour assurer le suivi des équipements et le recouvrement des redevances, ce qui a permis d'améliorer de façon notoire le fonctionnement de cette compétence.

Depuis 2014, le fonctionnement des aires d'accueil représente un coût net de 120 000 €, par an, soit une contribution de 3,24 € par habitant.

- **Propositions incluses dans la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage**

Le schéma départemental précise les 3 types d'aires concernées :

- Les aires d'accueil
- Les aires de grands passages
- Les terrains familiaux, destinés aux familles qui, au fil du temps, tendent à se sédentariser

Concernant la communauté d'agglomération, le schéma prévoit :

- Une aire d'accueil de 10 places, située à Givraival ;
- Une aire d'accueil de 12 places, située à Bar-le-Duc ;
- Une aire de grands passages de 200 places, à réaliser dans le délai du schéma ;
- Quatre terrains familiaux.

A ce stade, la Communauté d'Agglomération souhaite signaler une distorsion entre les EPCI meusiens dans les obligations du schéma. Seuls 4 EPCI sont concernés par le schéma : les agglomérations Meuse Grand Sud et Grand Verdun, les CODECOM du Sammiellois et de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Ces EPCI assument le coût net de fonctionnement de ces équipements, sur leurs ressources propres, pour une mission d'intérêt général. Il est déploré qu'aucune péréquation départementale ne vienne accompagner ce schéma.

Le schéma prévoit l'harmonisation au niveau départemental des règlements intérieurs et des tarifs (page 20), ainsi que la qualité des équipements proposés. Il prévoit l'instauration de locaux administratifs sur les aires d'accueil, ce qui va nécessiter des équipements nouveaux

Le schéma confirme la position de l'Etat en demandant à terme la création d'une aire de grands passages de 4ha sur le territoire communautaire.

Il convient de déplorer, dans ce cadre, une approche strictement départementale, alors que les flux des gens du voyage répondent à des approches supra-départementales. Le gestionnaire des aires de la communauté d'agglomération est régulièrement en contact avec ses homologues de Saint-Dizier, Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne, qui dépendent de deux autres schémas départementaux.

.../...

- **Position de la Communauté d'Agglomération**

La communauté d'agglomération **est favorable** aux prescriptions suivantes :

- Aires de grands passages
  1. Prescription n°2, relative à l'extension de la capacité de l'aire à 100 emplacements, avec mise en conformité, sous réserve d'un financement des travaux par l'Etat à 100% ;
- Aires d'accueil
  1. Prescription n°3, relative à la requalification complète de l'aire d'accueil de Bar-le-Duc, l'Etat ayant programmé un financement à hauteur de 70%
  2. Aire d'accueil de Givrauval : la Communauté d'Agglomération acte la nécessité d'une implantation d'une aire sur le secteur Centre-Ornain et s'engage :
    1. Soit à conforter l'aire actuelle, située aux abords du stade André LEPAGE, sur le territoire de Givrauval ;
    2. Soit à envisager une alternative liée au besoin de développement de l'entreprise EVOBUS, voire des contraintes du projet CIGEO (passage à niveau), avec l'objectif de délocaliser l'aire d'accueil sur le même axe (sortie de Ligny-en-Barrois, direction Gondrecourt-le-Château, territoire de Givrauval). Implantée en bordure de la D966, l'aire bénéficierait d'une visibilité semblable à celle de Commercy évoquée lors des ateliers. Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération solliciterait les aides de l'Etat, au titre de la DETR.

La communauté d'agglomération **est défavorable** aux prescriptions suivantes :

- Aires de grands passages :
  1. Prescription n°1 concernant la création d'une aire de 200 places,  
Dans ce cadre, si l'Etat maintient cette prescription dans son projet, la Communauté d'Agglomération attendra qu'il assure la recherche d'un terrain et les négociations avec la commune d'implantation mais également la maîtrise d'ouvrage du projet (acquisition d'un terrain, viabilisation) et financement à 100% des investissements, conformément à la possibilité évoquée dans l'article 4 de la loi n° 2000-614, du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

La communauté d'agglomération souhaite présenter plusieurs **remarques** :

- Concernant l'harmonisation tarifaire (p20)  
Le schéma prévoit que les tarifs préconisés devraient prendre la référence nationale située autour de 3€ par jour. Cela diminuerait les recettes et augmenterait de ce fait le coût net d'exploitation, pour les équipements individualisés. Il conviendra de prendre en compte la qualité des prestations proposées par les aires et de définir une grille tarifaire correspondante au niveau départemental. Il est signalé que sur les aires gérées par l'Agglomération, aucun impayé n'a été constaté depuis 2017.
- Concernant la création de locaux administratifs dans les aires d'accueil  
Cette proposition va à l'encontre du travail entrepris depuis plusieurs années avec les services de l'Etat et l'AMIE, de favoriser le déplacement des familles vers des bureaux à l'extérieur (maison des services à Ligny-en-Barrois et CIAS à Bar-le-Duc), pour permettre la confidentialité des échanges. Ces dispositions peuvent convenir pour une aire de grande capacité, nécessitant un gestionnaire à temps plein sur un seul site, mais pas adaptées pour des aires comme celles du territoire communautaire.
- Concernant les aires d'accueil :  
La communauté d'agglomération souhaite que le schéma serve de base pour le lancement d'échanges visant à l'instauration d'une péréquation départementale impliquant l'ensemble des EPCI du département dans le financement de cette compétence ;

.../...